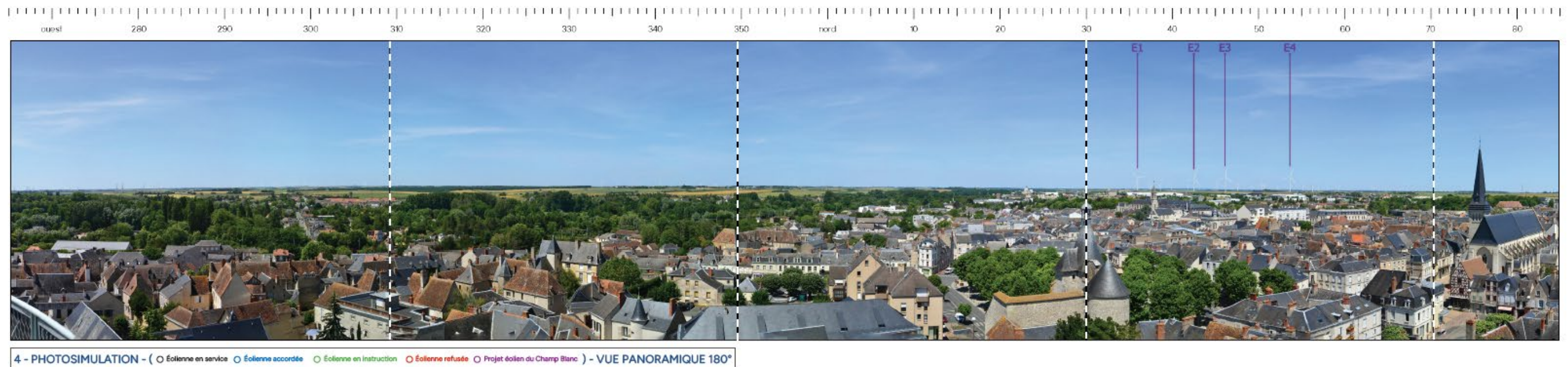


2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC (36)

COMMUNES DE SAINT-GEORGES-SUR-ARNON ET D'ISSOUDUN

SEPTEMBRE 2024



PE DU CHAMP BLANC
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SAS AU CAPITAL DE 600€- RCS MONTPELLIER 985 086 982 - SIRET N° 985 086 9820 0016

Identité du Maître d’Ouvrage :

Parc Eolien du Champ Blanc
SAS – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 985 086 982
SIRET : 985 086 9820 0016
188 rue Maurice Béjart
34184 MONTPELLIER

Table des matières

1	Introduction	4
2	Présentation du demandeur	4
2.1	Société parc éolien du Champ Blanc	4
2.2	Valeco, une entreprise EnBW	5
2.2.1	Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France.....	5
2.2.2	Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets	6
2.2.3	Une entreprise du groupe EnBW	7
3	Localisation du projet.....	9
4	Caractéristiques générales du projet	12
5	Historique et concertation du projet	15
7	Pertinence du projet.....	22
7.1	Selon des critères environnementaux.....	22
7.2	Selon des critères techniques	22
7.3	Selon des critères réglementaires.....	22
7.4	Selon des critères socio-économiques.....	23
7.5	Dimensionnement du projet.....	23
8	Les variantes étudiées.....	25
8.1	Scénario de référence	25
8.2	Scénario variante n°1.....	26
8.3	Scénario variante n°2	27
8.4	Scénario variante n°3	28
8.5	Scénario variante n°4	29
8.6	Scénario retenu : variante n°4.....	30
9	Intégration du projet dans son environnement	32

Table des illustrations

Illustration 1 : Organigramme de la SAS PE DU CHAMP BLANC	5
Illustration 2 : Agences et projets Valeco en France métropolitaine.....	6
Illustration 3 : Les métiers de Valeco.....	6
Illustration 4 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW	7
Illustration 5 : Carte de localisation globale du projet.....	9
Illustration 6 : Localisation de la zone d'étude.....	9
Illustration 7 : Gabarit des éoliennes	12
Illustration 8 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire.....	13
Illustration 9 : Installation et aménagements en phase d'exploitation.....	14
Illustration 10 : Carte de localisation du projet éolien et du projet hydrogène	16
Illustration 11 : 1ère page de la 1ère lettre d'information sur le projet.....	17
Illustration 12 : 2ème page de la 1ère lettre d'information sur le projet	17

Illustration 13 : 3ème page de la 1ère lettre d'information sur le projet.....	18
Illustration 14 : 4ème page de la 1ère lettre d'information sur le projet	18
Illustration 15 : Affiche d'informations sur les ateliers de réflexion sur l'implantation	19
Illustration 16 : 1ère page de la 2ème lettre d'information sur le projet	19
Illustration 17 : 2ème page de la 2ème lettre d'information sur le projet	20
Illustration 18 : 3ème page de la 2ème lettre d'information sur le projet	20
Illustration 19 : 4ème page de la 2ème lettre d'information sur le projet	21
Illustration 20 : Actualité du site sur le projet avec le bilan du Comité de projet.....	21
Illustration 21 : Variante n°1.....	26
Illustration 22 : Variante n°2	27
Illustration 23 : Variante n°3.....	28
Illustration 24 : Variante n°4.....	29
Illustration 25 : Plan réglementaire de l'implantation retenue (disponible en pièce 10).....	31
Illustration 26 : Photomontage n°36 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2).....	32
Illustration 27 : Photomontage n°38 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)	33
Illustration 28 : Photomontage n°35 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2).....	34

Table des tableaux

Tableau 1 : Identité du demandeur	4
Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et des deux postes de livraison.....	10
Tableau 3 : Parcelles concernées par un aménagement.....	11
Tableau 4 : Caractéristiques du projet	12
Tableau 5 : Principales dates du développement du projet.....	16

1 INTRODUCTION

En application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, les éoliennes sont désormais soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Afin de contribuer aux objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique, Valeco souhaite poursuivre son développement en matière d'énergie renouvelable par le développement du parc éolien du Champ Blanc sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon et d'Issoudun.

La présente demande est faite par la société PARC EOLIEN DU CHAMP BLANC, une société spécialement créée par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien éponyme.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

2.1 Société parc éolien du Champ Blanc

Dénomination	PARC EOLIEN DU CHAMP BLANC
N° SIREN	985 086 982
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SAS au capital de 600 €
Actionnariat	Détenue à 85% par Valeco, 7.5% par la commune d'Issoudun et 7.5% par la commune de Saint-Georges-sur-Arnon
Gérant	Valeco, elle-même présidée par François DAUMARD
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupeValeco.com

Tableau 1 : Identité du demandeur

Le demandeur de l'Autorisation Environnementale, maître d'ouvrage et futur exploitant du parc, est la Société par Actions Simplifiée (SAS) PE DU CHAMP BLANC dont l'identité complète est présentée ci-avant.

Cette société appartient :

- A hauteur de 85% à la société Valeco, elle-même détenue à 100% par la société EnBW ;
- A hauteur de 7.5% par la commune d'Issoudun, commune d'implantation du projet ;
- A hauteur de 7.5% par la commune de Saint-Georges-sur-Arnon, commune d'implantation du projet.

L'objectif final de la société PE DU CHAMP BLANC est la construction, la mise en service, l'exploitation et la maintenance du parc éolien pendant toute sa durée de vie.

Cette société a été constituée afin de rendre plus fluide l'articulation administrative, juridique et financière du parc éolien. Ce type de structure permet de regrouper au sein d'une entité juridique dédiée les autorisations, les financements, les contrats spécifiques à ce projet, et ainsi mettre en place un régime de garanties adapté à la fois au financement (identification des contrats correspondant au projet) et au démantèlement (unité de temps et de lieu pour le suivi des garanties). L'organigramme ci-après présente son organisation.

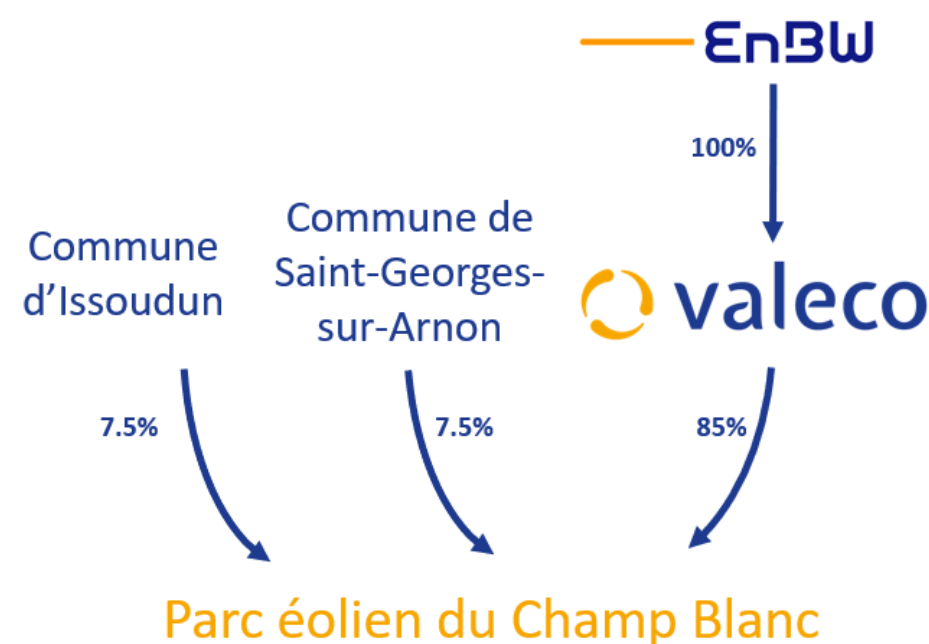


Illustration 1 : Organigramme de la SAS PE DU CHAMP BLANC

Le co-actionariat reflète la manière dont le projet a été développé, c'est-à-dire en collaboration étroite avec les élus locaux au travers de nombreux temps d'échanges dont le comité de suivi est en un exemple. L'ouverture du capital de la société de projet permet une meilleure intégration et participation des communes concernées par le projet.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Maylis DUGAST
 maylisdugast@groupevaleco.com
 07 86 90 83 74

2.2 Valeco, une entreprise EnBW

2.2.1 Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France.

Valeco, producteur d'énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, a une expérience reconnue dans l'éolien et dans le photovoltaïque (au sol et sur toiture) avec 845 mégawatts (MW) de puissance de production électrique actuellement en exploitation sur le territoire français (au 31/12/2023).

Valeco a été un des pionniers des énergies renouvelables en France, que ce soit par la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 ou par la construction de la première centrale solaire au sol en France métropolitaine à Lunel (34) en 2008. La société continue de se développer de manière importante et compte aujourd'hui plus de 2 300 MW d'énergies renouvelables en développement.

Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien terrestre et en mer, solaire au sol, agrivoltaïsme, hydrogène vert, stockage, hydraulique et biomasse) pour notre propre compte. Les différents projets sont développés et portés par Valeco.

La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

Dates clés :

- 1989 : fondation de la société Valeco
- 1998 : l'entreprise familiale est reprise par le fils du fondateur
- 1999 : création de la filiale Valeco Ingénierie, Bureau d'études intégré du Groupe Valeco
- 2008 : entrée en actionariat de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 2012 : ouverture de Valeco Énergie Québec à Montréal et d'une antenne à Amiens
- 2013 : création de la filiale Valeco O&M
- 2015 : ouverture de Valeco Energía México
- 2017 : ouverture d'une antenne à Nantes et certification ISO 9001 et ISO 14001
- 2018 : ouverture d'une antenne à Toulouse et de Valeco Engineering Co. au Vietnam
- 2019 : acquisition de Valeco par EnBW
- 2020 : ouverture des antennes à Dijon et Lyon
- 2021 : fusion des 3 entités : Valeco, Valeco Ingénierie et Valeco O&M sous le nom de Valeco, et ouverture des antennes d'Aix-en-Provence et Bordeaux
- 2022 -2023 : ouvertures d'antennes d'un ou deux collaborateurs à proximité des projets.

Acteur historique du marché Français, Valeco n'a cessé de se développer jusqu'à compter, en 2024, plus de 300 salariés, réparti en 11 agences : Montpellier, Toulouse, Nantes, Amiens, Boulogne-Billancourt, Dijon, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux, Poitiers et Bourges.

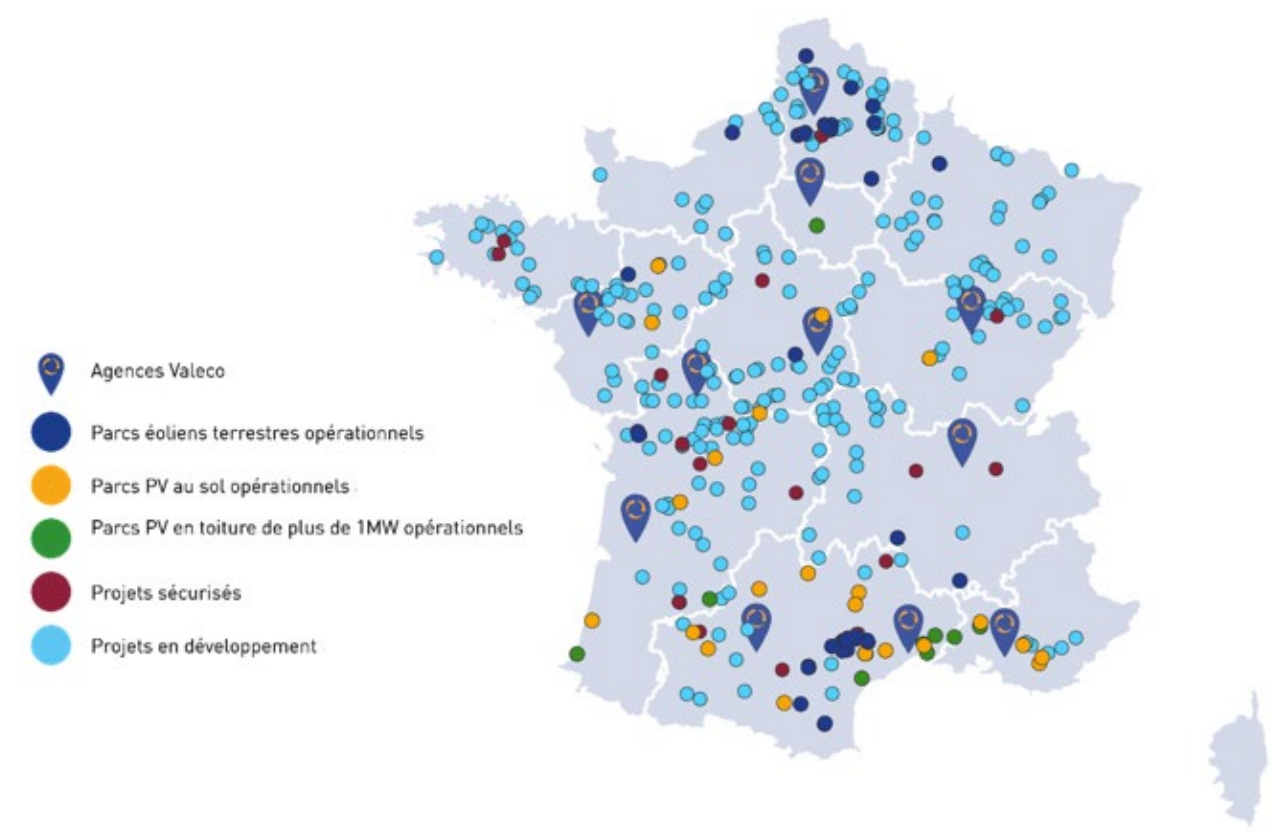


Illustration 2 : Agences et projets Valeco en France métropolitaine

2.2.2 Un acteur présent sur toute la chaine de valeur, du début à la fin des projets

Valeco intervient sur toute la chaine de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.



Illustration 3 : Les métiers de Valeco

La maitrise de l'ensemble des étapes du projet, de sa conception à son démantèlement, nous permet de nous engager durablement auprès de nos partenaires.

Valeco est constitué d'équipes spécialisées et complémentaires sur tout le territoire français. Avec nos 11 agences en France, nous sommes au plus près de nos projets et des acteurs du territoire.

Chaque projet est mené :

- › dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- › dans une perspective de développement économique local,
- › dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

2.2.3 Une entreprise du groupe EnBW

Aujourd'hui, Valeco fait partie du groupe EnBW, 3ème producteur d'électricité et leader Européen des énergies renouvelables.

EnBW est un groupe à actionnariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

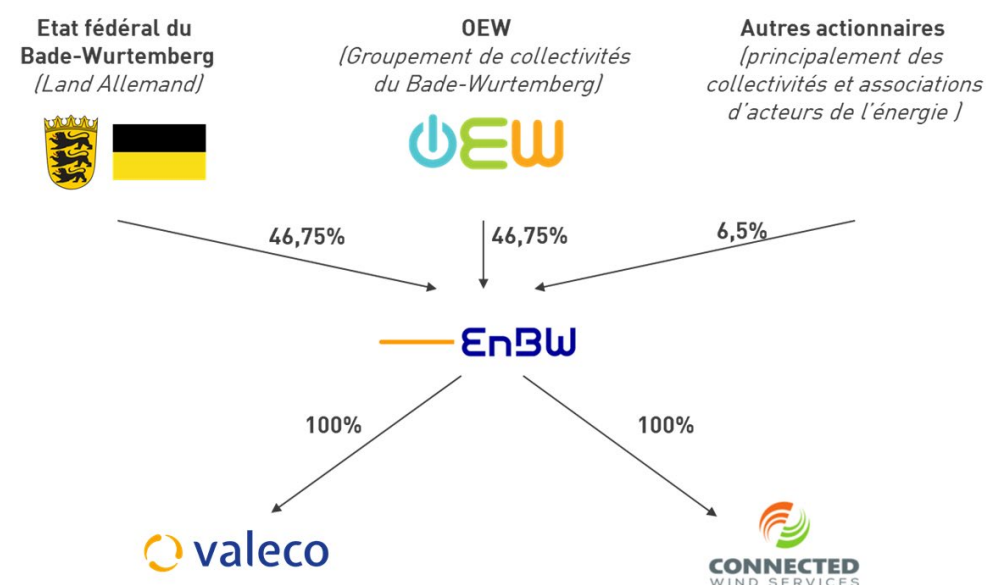


Illustration 4 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW

EnBW en quelques chiffres :

- » 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- » 11.7 GWh de production d'énergie renouvelable (2022)
- » 27.000 collaborateurs (2022)
- » 5,5 Millions de clients
- » 56 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2022)

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de Valeco, en direct, sans sous-traiter ces tâches au fabricant des éoliennes.

En Europe, le groupe EnBW possède :

- » 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- » 500 éoliennes terrestres en exploitation
- » 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

En France, Valeco exploite :

- » 42 centrales solaires en exploitation
- » 273 éoliennes en exploitation
- » 912 MW de projet dont 845MW construit par Valeco
- » Une production de 1 100GWh en 2022

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
Département : Aude (11)
Puissance électrique : 11,7MW/
18 éoliennes
Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
Département : Tarn (81), Aveyron (12)
Puissance électrique : 74 MW/
31 éoliennes, 6 parcs
Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM
Département : Haute-Loire (43)
Puissance électrique : 18MW/
9 éoliennes
Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS
Département : Somme (80)
Puissance électrique : 12 MW/
4 éoliennes
Mise en service : 2014



Parc éolien de FENOUILLEDES :
Département : Pyrénées Orientales (66)
Puissance électrique : 23,5MW/
10 éoliennes
Mise en service : novembre 2018

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500kWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000kWc
Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 kWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 kWc
Mise en service : Octobre 2013



Centrale Solaire de Decazeville
Département de l'Aveyron (12)
Puissance électrique : 11 400 kWc
Mise en service : 2017

3 LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien du Champ Blanc s'implante en région Centre-Val de Loire, à l'est du département de l'Indre (36), au sein de la communauté de communes du Pays d'Issoudun.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison répartis sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon et d'Issoudun, dans un secteur composé de plateaux ouverts. Au nord, le paysage se compose de grandes étendues cultivées permettant des vues lointaines, parsemées localement de boisements. Au sud le paysage est plus bocager, les vues sont, de fait, plus restreintes par les masses végétales mais également par les ondulations du relief.

Le projet, au cœur de la Champagne berrichonne, est positionné à l'ouest de la RN151, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Bourges et au nord-est de Châteauroux. Il se situe à près de 3 km au nord-est du centre d'Issoudun.

Projet éolien du Champ Blanc

Carte de localisation globale du projet

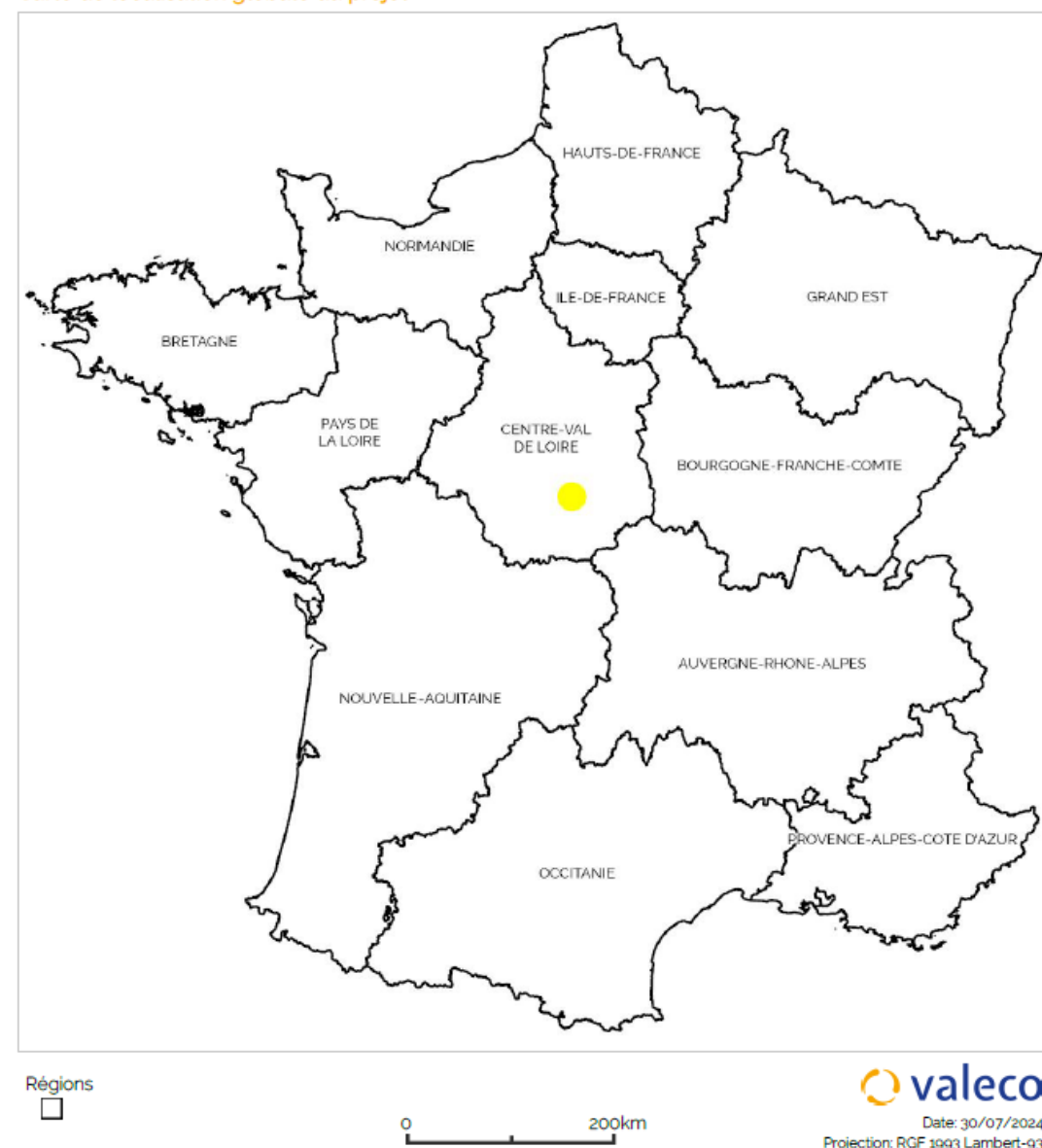


Illustration 5 : Carte de localisation globale du projet

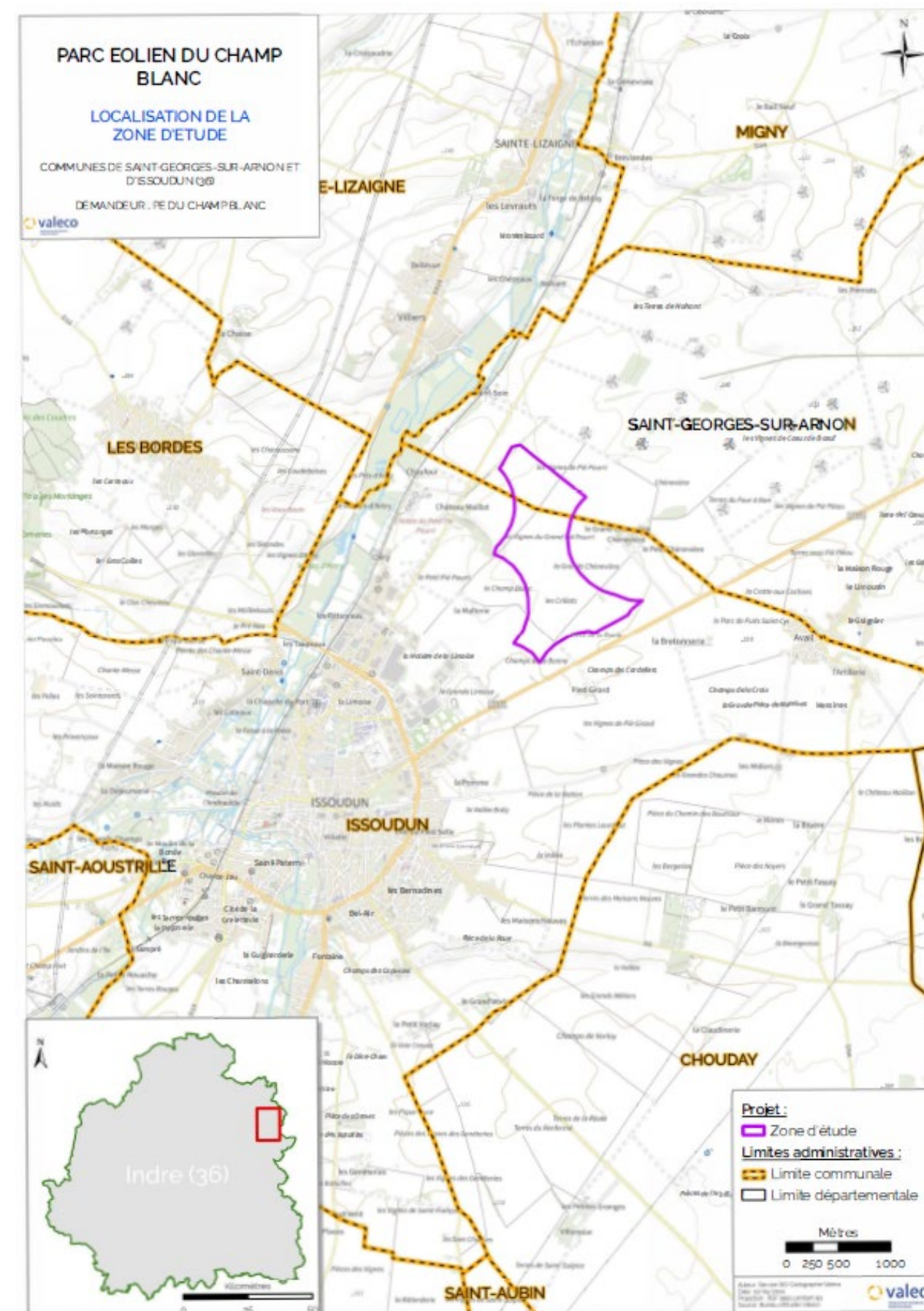


Illustration 6 : Localisation de la zone d'étude

Les coordonnées des éoliennes et des deux postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93, WGS 84 :

	Lambert 93		WGS 84		Altitude	Nom commune
	X	Y	Latitude	Longitude		
E1	625 567.4616	6 653 464.1226	469772372	2.0208379	144.24	Saint-Georges-sur-Arnon
E2	626 033.2177	6 653 288.6029	469757089	2.0269928	146.45	Saint-Georges-sur-Arnon
E3	625 724.6932	6 652 634.3081	469697841	2.0230412	143.62	Issoudun
E4	626 079.3530	6 652 321.8043	469670101	2.0277562	147.87	Issoudun
PDL1	625 515.5524	6 652 332.2965	46.9670418	2.0203398	139.74	Issoudun
PDL2	625 509.1910	6 652 323.3208	46.9669603	2.0202576	139.58	Issoudun

Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et des deux postes de livraison

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes. Les caractéristiques des parcelles concernées par les aménagements du parc éolien sont données dans le tableau ci-dessous :

Eolienne (fondation et plateforme)	Survol	Plateforme de stockage des pâles	Piste	Câble	Rayon de braquage	Poste de livraison	Commune	Section	Numéro	Surface (m²)	Emprise permanente du projet sur la parcelle (m²)	Propriétaire // exploitant
E2	X	X	X	X	X		Saint-Georges-sur-Arnon	ZT	2	197 360	3 363	GFA de Saint Soin // ARBY Victor
				X			Saint-Georges-sur-Arnon	ZV	72	203 117	110	
				X	X		Saint-Georges-sur-Arnon	ZV	73	94 003	155	
	X			X			Saint-Georges-sur-Arnon	ZT	12	56 070	350	SCEA de Clery
	X			X			Issoudun	ZH	20	126 649	363	
			X	X			Issoudun	ZH	30	7 500	96	
E3	X	X	X	X			Issoudun	ZH	47	109 620	2 880	SCIGP des Ripinsel // SCEA de Clery
X	X	X	X	X			Issoudun	ZH	46	2 610	122	GFA de Clery // SCEA de Clery

X	X	X	X	X			Issoudun	ZH	45	20 289	306	
			X	X	X		Issoudun	ZH	31	62 500	741	
			X	X	X	X	Issoudun	ZH	33	127 642	1 010	
E1		X	X	X	X		Saint-Georges-sur-Arnon	ZV	29	89 020	3 571	
					X		Issoudun	ZH	12	2 610	0	PAILLOUX Delphine et PAILLOUX Michel // SCEA des Grillats
					X		Issoudun	ZH	13	16 310	0	
	X			X			Issoudun	ZH	15	93 310	221	
	X						Issoudun	ZH	7	9 300	0	
E4	X		X	X	X		Issoudun	ZH	23	25 000	3 319	
	X				X		Issoudun	ZH	24	30 230	0	
					X		Issoudun	ZI	1	7 430	0	
					X		Issoudun	YA	16	193 157	0	

Tableau 3 : Parcelles concernées par un aménagement

4 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le parc éolien du Champ Blanc regroupe 4 éoliennes de 5MW de puissance unitaire maximale pour une puissance totale installée maximale de 20MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

VALECO, en tant qu'entreprise dépendant d'une société dont la majeure partie des capitaux appartiennent à des fonds publics, doit se soumettre dans le cadre de la passation de ses marchés, à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs et de transparence. Les achats de fournitures, services et travaux destinés à ses sociétés de projet de construction y sont soumis, dès lors qu'ils sont liés à l'activité de production d'électricité et atteignent les montants des seuils de procédure.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les éoliennes seront définies par leurs dimensions principales. Pour cette raison également, lorsque plusieurs éoliennes présentent des grandeurs équivalentes, il a été choisi de retenir la grandeur maximale dans les impacts, dangers et inconvénients de l'installation pour ne pas risquer de les sous-évaluer.

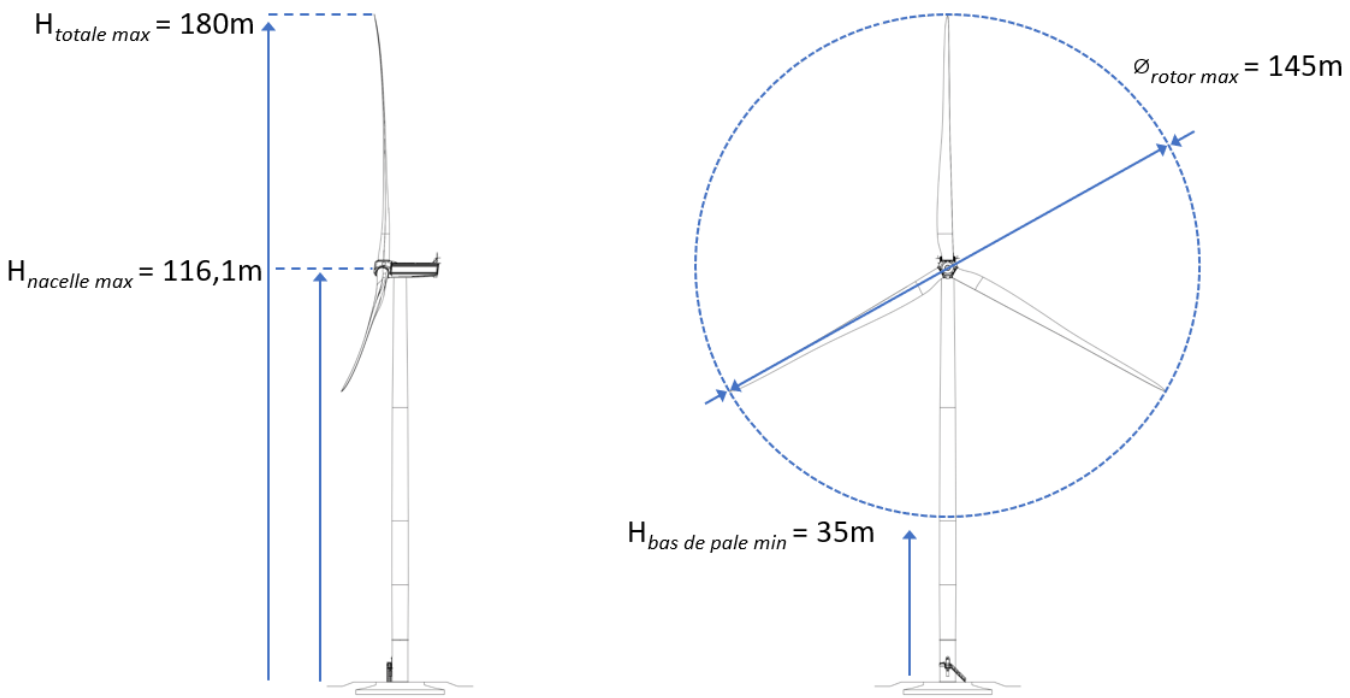


Illustration 7 : Gabarit des éoliennes

La production attendue des 4 éoliennes représentera entre 27 800 à 38 500MWh/an, l'équivalent de la consommation mixte d'environ 14 500 à 20 100 personnes, soit les 33 à 46% d'une ville comme Châteauroux¹.

Localisation	Région	Centre – Val de Loire
	Département	Indre
	Communes	Saint-Georges-sur-Arnon, Issoudun
Eoliennes	Puissance unitaire	De 3,6MW à 5MW
	Nombre	4
	Puissance totale	De 14,4MW à 20MW
	Diamètre maximal du rotor	145 m
	Hauteur maximale du mât	114 m
	Hauteur maximale en bout de pale	180 m
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison (PdL)
	Raccordement inter-éolien	Câbles enterrés 20kV (2117 ml)
	Fondations	20m de diamètre 3m de profondeur
	Plateformes	72 x 35 m
	Pistes créées / renforcées	3531 m² / 8436 m²
Production	Production annuelle attendue	27 800 à 38 500 MWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés ²	6 600 à 9 200
	Equivalent nombre de personnes alimentées ³	14 500 à 20 100
	Emissions de CO ₂ évitées ⁴	13 546 à 22 6100 tonnes/an
	Durée d'exploitation prévisionnelle	30 ans
Investissement prévisionnel		Environ 24,4 - 34 M€

Tableau 4 : Caractéristiques du projet

¹ Population municipale de Châteauroux en 2020 : 43 331 habitants (Source [Dossier complet – Commune de Châteauroux \(36044\) | Insee](#))
² Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4585kWh/an en 2018 (<https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/Observatoire-des-marches-de-detail-du-3e-trimestre-2018> ; <https://bilan-electrique-2018.rte-france.com/repartition-sectorielle-de-la-consommation-2/#1>)

³ Considérant 2,19 personnes par foyer, source INSEE 2019.
⁴ MEDAD – ADEME. Note d'information du 15/02/08 – « L'éolien contribue à la diminution des émissions de CO₂ »

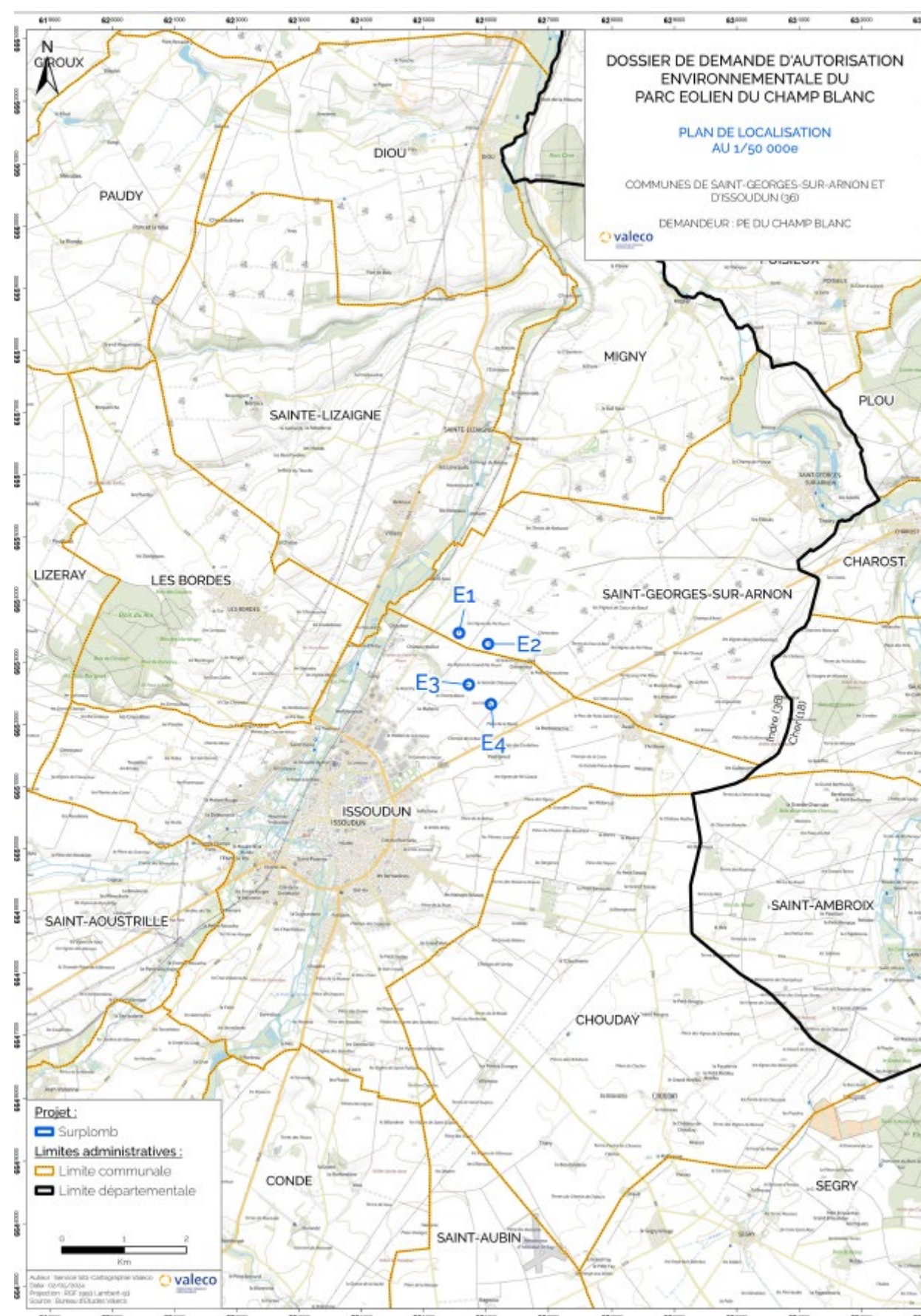


Illustration 8 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire

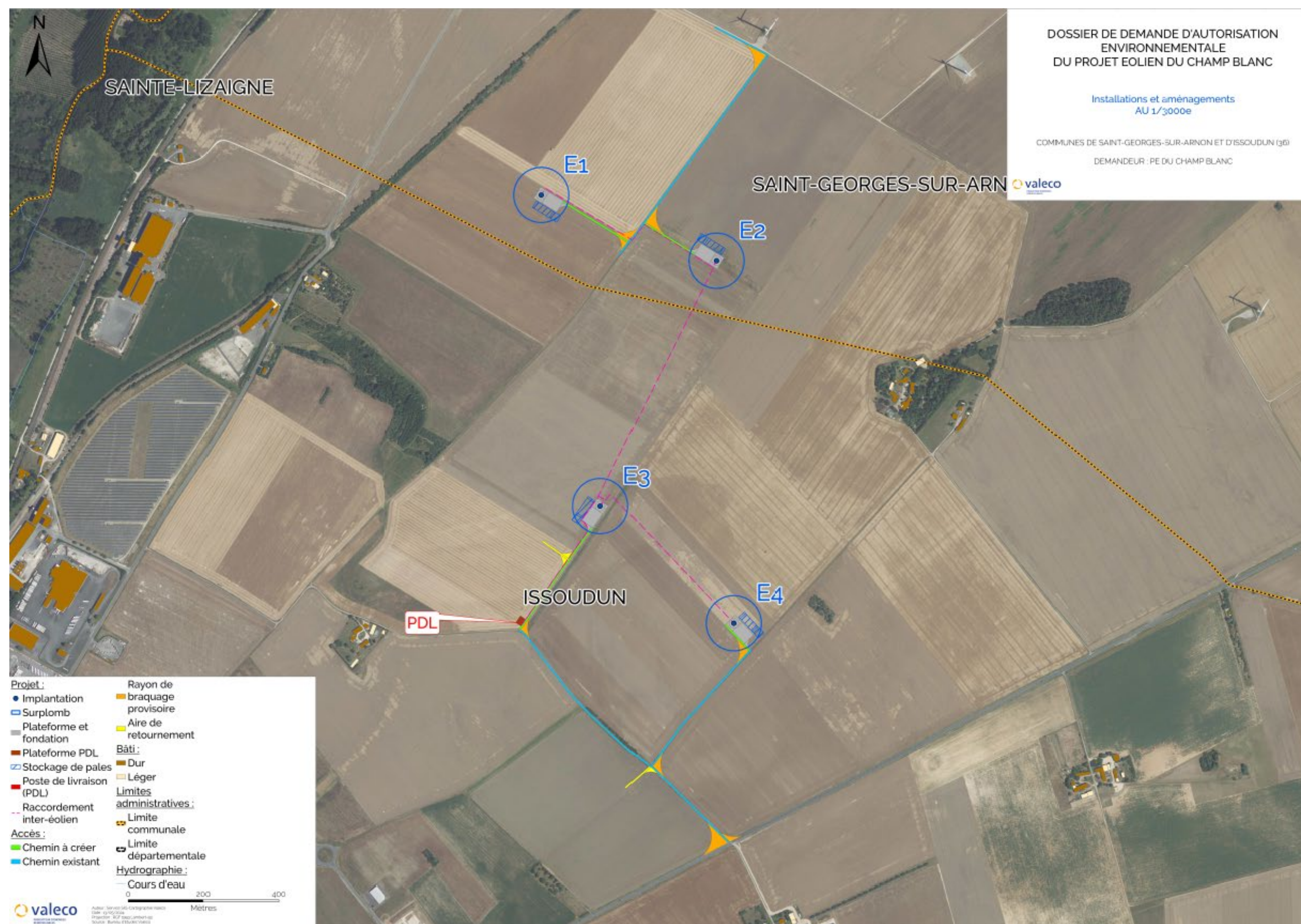


Illustration 9 : Installation et aménagements en phase d'exploitation

5 HISTORIQUE ET CONCERTATION DU PROJET

Les premières démarches de la société Valeco relatives à l'étude d'un projet éolien sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon et d'Issoudun remontent à la fin de l'année 2021, au gré de premières rencontres avec les élus locaux et avec les propriétaires et exploitants concernés par la zone d'étude potentielle.

Ces démarches ont permis de confirmer l'intérêt du projet au regard de l'analyse de préfaisabilité menée sur le secteur de Saint-Georges-sur-Arnon et de la commune d'Issoudun, notamment au travers de l'analyse des contraintes de la zone visée et des autres zones potentielles qui ont été écartées au profit de celle-ci.

Une zone a été retenue pour l'étude d'un projet éolien car elle présente des caractéristiques favorables au développement d'un projet éolien. En effet, elle est éloignée des habitations, avec une zone de taille conséquente, étant à plus de 500m des habitations et zones habitables. Aussi, aucune servitude réglementaire rédhibitoire n'a été identifiée dans la zone d'étude du projet et la consultation des autorités compétentes en matière de sécurité aéronautique civile et militaire a permis de confirmer la faisabilité d'un projet d'une hauteur de 180 mètres pour en hauteur en bout de pale. Les environs sont équipés de longue date en ouvrages éoliens du fait des caractéristiques intéressantes pour ce type de projet, avec notamment la présence de grandes parcelles agricoles, un gisement en vent intéressant, la proximité de chemins d'accès existants et l'absence de zone bocagère par exemple.

D'autres zones ont été envisagées sur le secteur lors de l'analyse de préfaisabilité mais elles n'ont pas été retenues car celles-ci étaient moins pertinentes a priori pour l'étude d'un projet éolien. Parmi les facteurs ayant permis d'écarter ces zones, il est à noter notamment l'existence de contraintes réglementaires de l'Armée ou la présence d'autres projets éoliens à proximité à titre d'exemple.

Le choix de l'étude de cette zone a pu être confirmé après avoir échangé avec les élus locaux à ce sujet, les communes d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon ayant exprimé leur accord pour le lancement d'études sur ces zones. En juin 2022, le conseil municipal de Saint-Georges-sur-Arnon a validé son souhait de travailler avec Valeco sur ce projet au travers d'une délibération. Le conseil municipal d'Issoudun a confirmé à Valeco son accord pour l'étude du projet au travers de multiples échanges, sans volonté spécifique de délibérer en amont de la phase d'enquête publique.

Aussi, l'accord foncier des propriétaires et exploitants agricoles a été un préalable nécessaire avant le lancement des études relatives à ce projet éolien.

Les expertises environnementales ont ensuite démarré en décembre 2022 avec le lancement de l'étude du milieu naturel, suivie de l'étude paysagère en septembre 2023, puis d'une campagne acoustique conduite en novembre 2023.

Tout au long de la phase d'études environnementales, la société Valeco a régulièrement échangé avec élus locaux pour les tenir informés de l'évolution et du déroulement du projet. Ces échanges ont permis de consolider l'ancrage territorial du projet en associant les communes d'implantation aux décisions prises par Valeco, notamment sur l'implantation définitive de celui-ci, sur les mesures de concertation avec les habitants ou encore sur la validation des points de photomontages par exemple. En effet, sur l'année 2023 cinq comités de suivi du projet ont été organisés avec les élus de Saint-Georges-sur-Arnon et d'Issoudun.

La volonté municipale pour ce projet éolien s'est également manifestée au travers de la définition d'une zone d'accélération pour l'énergie éolienne sur la zone d'étude du projet, dans le cadre du travail demandé aux communes suite à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Par ailleurs, lors de la consultation du public relative à la définition de ces zones d'accélération, aucune opposition locale s'est manifestée.

Dans la même dynamique, différentes phases d'informations et de concertation des habitants ont été mises en place en collaboration avec les élus. Déjà, au travers de la distribution de bulletins

d'informations et la mise en place d'un site internet dédié, les habitants des communes concernées et riverains futurs du parc éolien, ont pu avoir accès régulièrement aux informations utiles à la compréhension du projet. Ces supports d'informations distribués en boîte-aux-lettres sur les deux communes concernées permettaient également de communiquer les coordonnées du chef de projets (adresse postale, email et téléphone portable).

L'information sur l'existence de ce projet a également été diffusée au travers du bulletin d'information de la communauté de communes du Pays d'Issoudun qui a mentionné le projet à plusieurs reprises, ce bulletin étant largement consulté localement.

Aussi, deux demi-journées d'ateliers de concertation sur l'implantation ont été organisées les 24 et 25 janvier 2024 en mairie d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon pour présenter le projet et mener une réflexion sur les implantations envisageables de celui-ci. Pour chaque demi-journée 7 créneaux d'une heure étaient prévus. Très peu de personnes se sont inscrites et sont venues participer malgré l'information sur la tenue de cet événement au travers d'affiches présentées devant les Mairies et au travers du bulletin d'information distribué en boîte-aux-lettres. Les personnes qui ont participé à ces ateliers n'ont exprimé aucune opposition relative à ce projet éolien.

Le projet a par ailleurs fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'un pôle technique EnR organisé en octobre 2023 par les services de l'Etat sur sollicitation de Valeco. Ce temps d'échange dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de Châteauroux a notamment permis de présenter les enjeux paysagers et de biodiversité, ainsi que d'échanger sur les différentes variantes d'implantations envisageables pour ce projet.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit et les caractéristiques du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation préférentielle a pu être figée début 2024, après avoir soumis les différentes variantes aux différentes parties prenantes sur la fin de l'année 2023.

Une proposition d'entrée dans l'actionnariat de ce projet éolien a été réalisée aux deux communes concernées dès le début du développement du projet. Après différents échanges à ce sujet, notamment lors des comités de suivi avec les élus, les deux communes ont intégré l'actionnariat de la SAS Parc Eolien du Champ Blanc à hauteur de 7.5% chacune. Ce projet éolien est donc détenu à 15% par les collectivités locales et 85% par Valeco.

L'étude et le développement du projet du parc éolien du Champ Blanc n'a pas fait pas naître d'opposition particulière. La faible participation des riverains lors des ateliers de concertation organisés les 24 et 25 janvier 2024 à Issoudun et Saint-Georges-sur-Arnon l'illustre notamment. Aucune opposition au projet a également été exprimée par les communes ayant participé au Comité de projet qui s'est tenu en juillet 2024.

Cela s'est également confirmé lors des différentes prises de contact téléphonique et courriel qui ont été effectuées par des riverains se questionnant sur le projet, et notamment le projet hydrogène, mais sans exprimer d'opposition particulière.

D'autres mesures d'informations sont prévues par Valeco et la Société PE du Champ Blanc afin d'accompagner la suite de ce projet et, le cas échéant, sa réalisation et mise en exploitation.

Il est également à noter que, bien que ne faisant pas l'objet de ce dossier de demande d'autorisation environnementale, le projet éolien du Champ Blanc est étudié en parallèle de l'étude d'un projet hydrogène. Le bassin Issoldunois étant dynamique sur le plan industriel, la volonté d'étudier la faisabilité d'un projet hydrogène a émergé notamment au regard de l'intérêt écologique et énergétique de l'hydrogène produit à partir d'énergie renouvelable pour la mobilité lourde et certains procédés industriels.

Ces deux projets sont étudiés indépendamment mais en cas d'une faisabilité et autorisation pour chacun d'eux, l'objectif est d'utiliser une partie de la production énergétique du parc éolien du Champ Blanc pour alimenter un électrolyseur situé à proximité de ce parc éolien.

Projet hydrogène et projet éolien

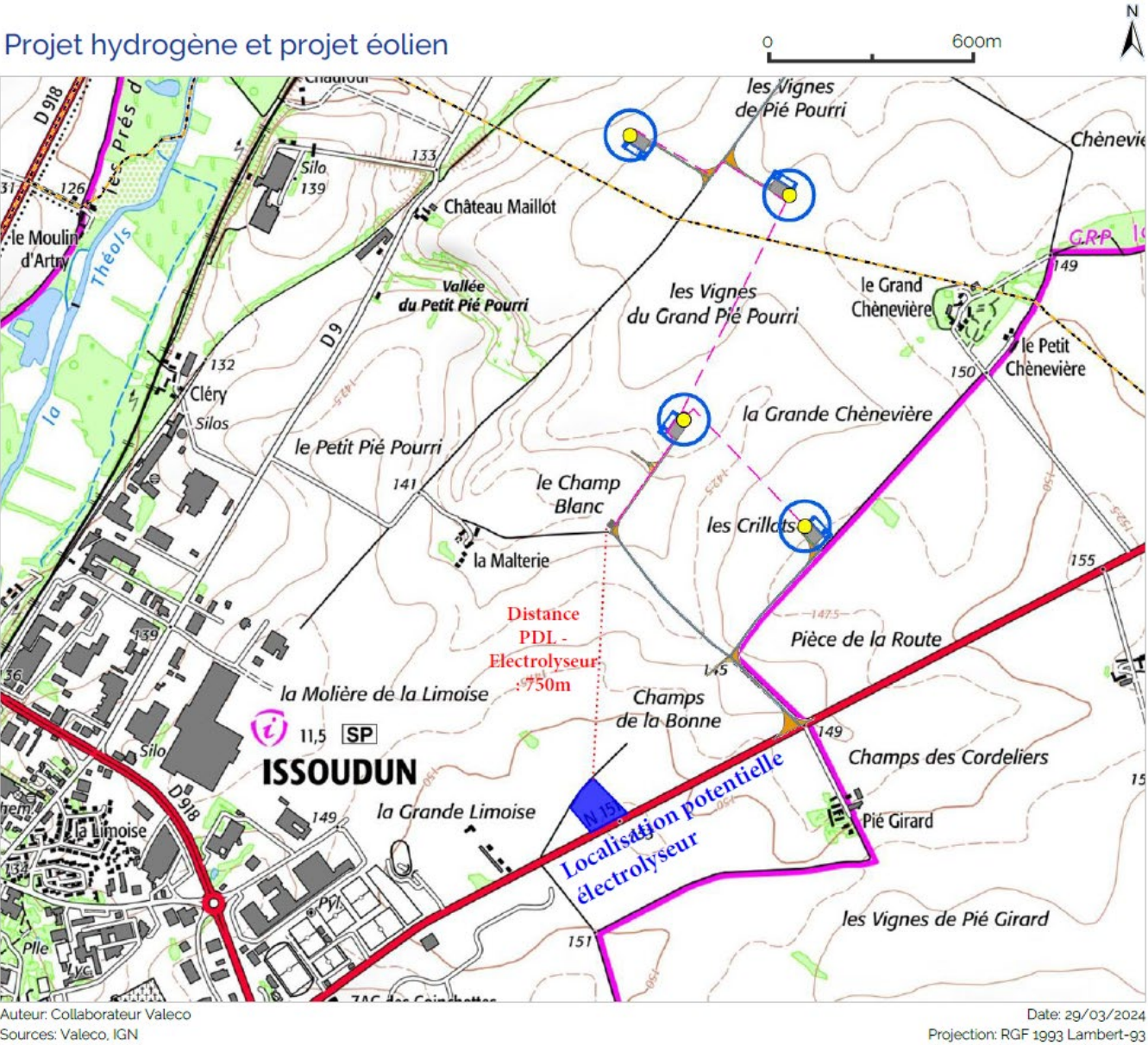


Illustration 10 : Carte de localisation du projet éolien et du projet hydrogène

	12 juillet	3 ^e comité de suivi de projet - Elus d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon
	Septembre	Lancement de l'étude paysagère et installation du mat de mesure
	5 octobre	4 ^e comité de suivi de projet - Elus d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon
	5 octobre	Comité technique – Pole ENR – DDT 36 Présentation du projet
	Novembre	Conduite de l'état initial acoustique
2024	27 novembre	5 ^e comité de suivi de projet - Elus d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon
	24-25 janvier	Ateliers de concertation du public sur l'implantation du projet en mairie d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon
	Janvier	Distribution d'un deuxième bulletin d'informations
	Février	Validation du scénario d'implantation par Valeco après concertation les différentes parties prenantes
	28 février	Point d'avancement du projet aux élus de Saint-Georges-sur-Arnon et discussion sur l'entrée de la commune dans l'actionnariat du projet
	12 avril	Présentation du projet à la SEMER et discussion sur l'entrée dans l'actionnariat du projet
	28 mai	6 ^e comité de suivi du projet
	23 juillet	Réalisation du Comité de projet (Loi relative à l'accélération des énergies renouvelables)

Tableau 5 : Principales dates du développement du projet

Voici quelques extraits des supports de communication mis en place pour ce projet :

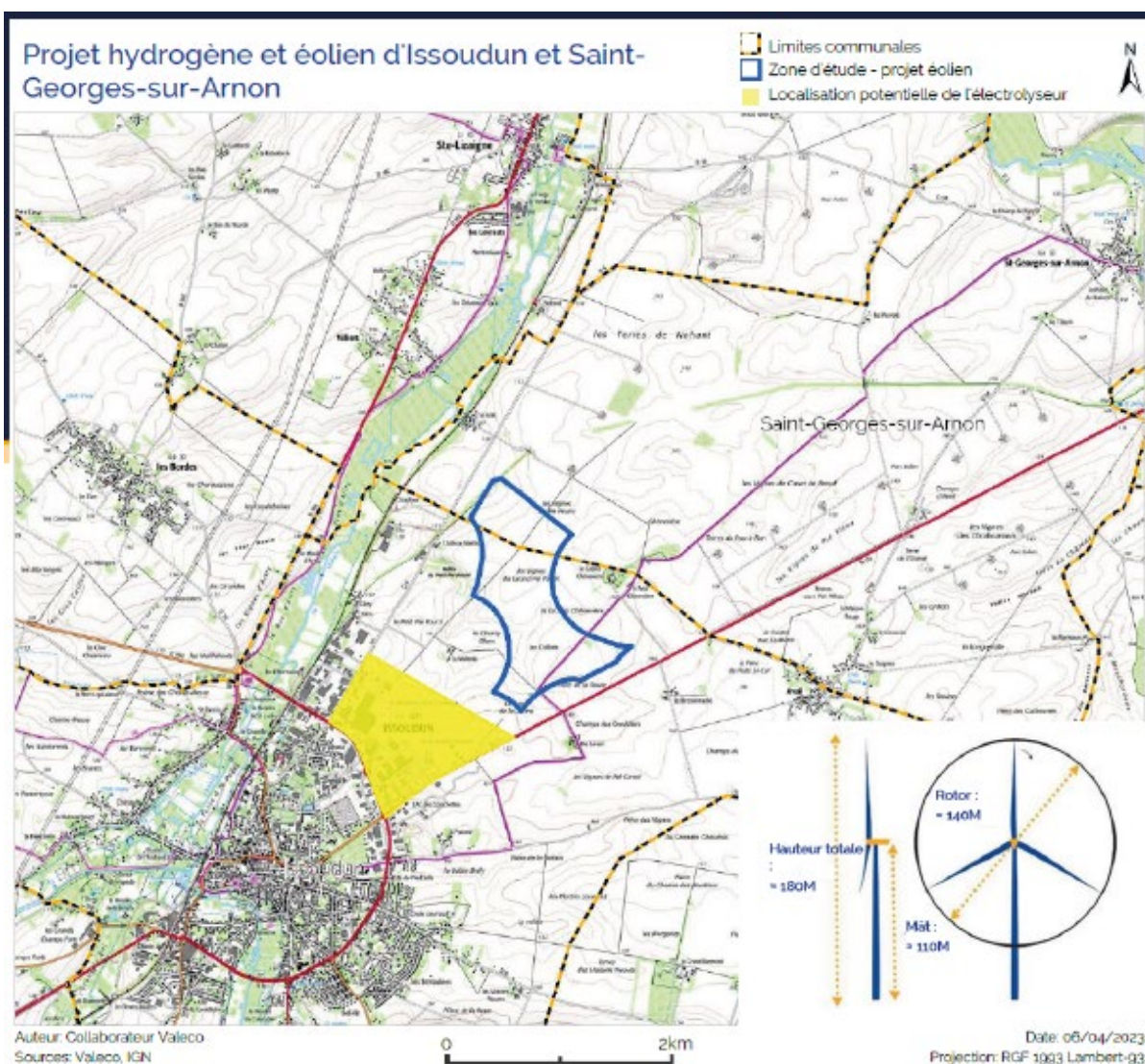
DATE		ETAPE
2022	Février	Premiers échanges avec les élus d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon – pour l'étude du projet
	26 Juin	Délibération du conseil municipal de Saint-Georges-sur-Arnon pour l'étude de ce projet par Valeco
	Décembre	Lancement de l'étude du milieu naturel
2023	Février	1 ^{er} comité de suivi de projet - Elus d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon
	Mars	Pré-diagnostic paysager
	12 avril	2 ^e comité de suivi de projet - Elus d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon
	Juillet	Distribution d'un premier bulletin d'informations



Illustration 11 : 1ère page de la 1ère lettre d'information sur le projet



Illustration 12 : 2ème page de la 1ère lettre d'information sur le projet

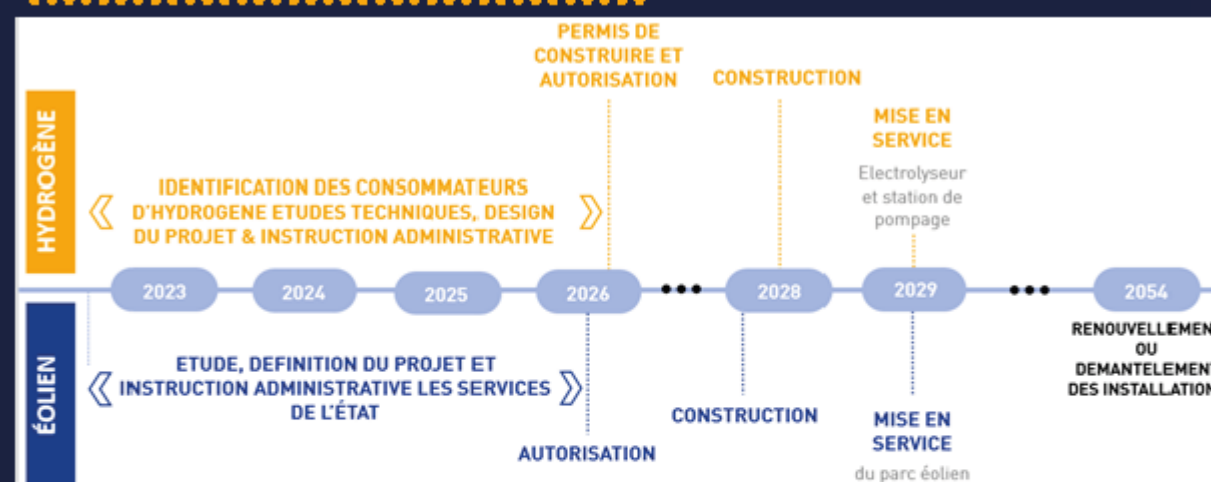


Hydrogène et éolien... comment ça fonctionne ?



Illustration 13 : 3ème page de la 1ère lettre d'information sur le projet

Calendrier prévisionnel du projet



Signature d'une Charte de bon développement

Valeco travaille ses projets d'énergies renouvelables en **collaboration** étroite avec le territoire d'accueil de ces projets. Afin d'assurer la **transparence** souhaitée pour l'étude et la définition de ceux-ci, une charte de bon développement a été signée avec la commune d'Issoudun et celle de Saint-Georges-sur-Arnon.

Cette charte a pour objectif de figer les engagements pris par Valeco auprès des élus locaux pour le projet hydrogène et éolien de nature à favoriser les échanges et le dialogue pour le bon déroulement du projet. A titre d'exemple sur les engagements pris, Valeco s'est engagé à solliciter l'avis des élus locaux sur les différentes variantes d'implantation du projet envisageables et les caractéristiques principales de celui-ci.

Dans le cadre de cette charte, les élus d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon ont également pris des engagements visant à favoriser la meilleure intégration territoriale possible de ce projet. Par exemple, les communes se sont engagées à transmettre à Valeco les coordonnées des différents prestataires locaux qui pourraient intervenir dans les différentes étapes du projet pour dynamiser le développement économique local.

Qui sommes nous ?

Le groupe Valeco, fondé à Montpellier, étudie, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens et photovoltaïques depuis plus de 20 ans. Présent de la conception des projets à leur démantèlement, Valeco a mis en service et exploite à ce jour 216 éoliennes et 37 parcs solaires.

Valeco a rejoint EnBW en 2019. Acteur majeur des énergies renouvelables en Allemagne et en Europe, EnBW est détenu à majorité par des acteurs publics avec comme principal actionnaire la région allemande du Bade-Wurtemberg et l'entreprise d'électricité allemande OEW, un syndicat intercommunal.



Contact

Vous avez des questions sur le projet ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de renseignements :

Maylis DUGAST - maylisdugast@groupevaleco.com - 07 86 90 83 74

Valeco - 188 rue Maurice Béjart - CS 57 392 - 34 184 Montpellier



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Impression : Digitalis impression - SCOP CREALEAD - Hôtel de la coopération - 55 rue St Clément - 34070 Montpellier
Imprimé sur papier Nautilus par Digitalis Impression, 100% recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Illustration 14 : 4ème page de la 1ère lettre d'information sur le projet

PROJET EOLIEN COMMUNES D'ISSOUDUN ET SAINT- GEORGES-SUR-ARNON

ATELIERS DE REFLEXION SUR L'IMPLANTATION DU PROJET EOLIEN "LE CHAMP BLANC"

MERCREDI 24 JANVIER 2024, 13h30 - 20h30

À LA SALLE DES FÊTES

36110 Saint-Georges-sur-Arnon

JEUDI 25 JANVIER 2024, 13h30 - 20h30

À LA SALLE DES FÊTES

36110 Saint-Georges-sur-Arnon

La société VALECO qui étudie un projet éolien sur le territoire de la commune d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon, souhaite convier les riverains à des ateliers de réflexion autour de l'implantation des éoliennes de ce projet.

Nous vous invitons à vous inscrire sur un créneau d'1h de votre choix :

En remplissant l'arrière du coupon de l'invitation que vous avez reçue en boîte aux lettres :

- En l'envoyant par email à l'adresse maylisdugast@groupevaleco.com
- En déposant le coupon en mairie
- En l'envoyant par courrier à l'adresse : Valeco - à l'attention de Maylis Dugast -188 rue Maurice Béjart - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Des coupons d'inscription supplémentaires sont disponibles en Mairie au besoin.

Une confirmation d'inscription sera réalisée par courrier ou email, le nombre de participants étant limité à 10 personnes par atelier.

CONTACT

Maylis DUGAST - Chef de projets éoliens
maylisdugast@groupevaleco.com

188, rue Maurice Béjart, CS 57392, 34184 MONTPELLIER CEDEX 4
<https://blog.groupevaleco.com/projet-eolien-hydrogene-issoudun-saint-georges-sur-arnon>



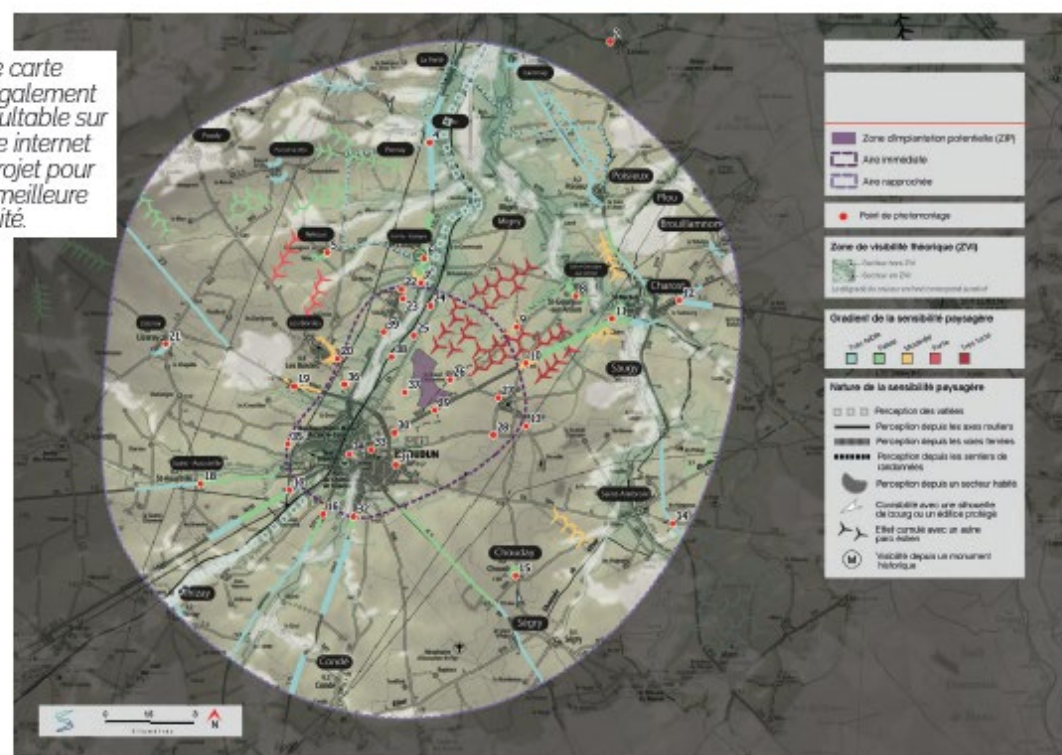
Illustration 15 : Affiche d'informations sur les ateliers de réflexion sur l'implantation



Illustration 16 : 1ère page de la 2ème lettre d'information sur le projet

Carte des photomontages proposés à proximité du projet

Cette carte est également consultable sur le site internet du projet pour une meilleure lisibilité.



Pour toutes propositions de changement ou d'ajout pour ces photomontages, n'hésitez pas à nous soumettre vos idées directement par email ou téléphone !

Concernant le projet hydrogène, où en sommes-nous ?

La société Valeco a présenté le projet envisagé au 4ème Forum Hydrogène au Centre à Orléans le 18 octobre dernier. Les études environnementales seront lancées prochainement, une fois la localisation exacte de l'électrolyseur définie. Ces études permettront de confirmer l'intérêt du projet et de constituer le dossier de demande d'autorisation.

La recherche d'utilisateurs potentiels d'hydrogène sur le territoire se poursuit, pour toutes questions ou intérêt à ce sujet n'hésitez à nous contacter !



Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien et hydrogène de Valeco ?
N'hésitez pas à consulter le site internet du projet et/ou à nous contacter directement :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteolienhydrogeneissoudunsaintgeorgessurarnon>

Maylis DUGAST - Chef de Projet - Développement Eolien
maylisdugast@groupevaleco.com - 07 86 90 83 74

Valeco - 188 rue Maurice Béjart - CS 57 392 - 34 184 Montpellier



VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Impression : Digitalis Impression - SCOP CREALED - Hôtel de la coopération - 55 rue St Clément - 34070 Montpellier
Imprimé sur papier Nautilus super white par Digitalis Impression, 100% recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Illustration 17 : 2ème page de la 2ème lettre d'information sur le projet

Ateliers de réflexion sur l'implantation

QUELS SUJETS SERONT ABORDÉS ?

- Présentation des résultats des études menées sur la zone du projet
- Travail sur la définition d'une implantation des éoliennes, respectant au maximum les différentes contraintes liées au projet (environnement, paysage, acoustique, rentabilité, etc.)
- Questions - réponses sur le projet et sur l'éolien en général.
- Réflexion sur les mesures d'accompagnement qui vous intéressent

Le nombre de personnes présentes simultanément dans la salle sera limité à 10, c'est pourquoi nous vous invitons à nous communiquer au préalable votre créneau

Invitation aux ateliers de réflexion sur l'implantation

Dans le cadre de l'information sur le projet éolien étudié par Valeco sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon et Issoudun, Maylis DUGAST, Chef de Projets Eoliens, ainsi que toute l'équipe Valeco ont le plaisir de vous inviter à participer à des ateliers de réflexion autour de l'implantation des éoliennes de ce projet. Ils se dérouleront le mercredi 24 janvier 2024 à la salle du Docteur Guilpin - Place du Docteur Guilpin à Issoudun et le jeudi 25 janvier 2024 au centre culturel George Sand de Saint-Georges-sur-Arnon.

Nous vous invitons à nous confirmer votre présence sur le créneau de votre choix (plusieurs choix possibles, à indiquer par ordre de préférence) :

- En remplissant l'arrière de ce coupon et en le déposant en mairie ou en l'envoyant par courrier à Valeco - 188 rue Maurice Béjart - 34080 MONTPELLIER - A l'attention de Maylis DUGAST
- En nous envoyant par mail le ou les créneaux choisis : maylisdugast@groupevaleco.com

Nous reviendrons vers vous par la suite pour vous confirmer le créneau sur lequel il vous sera possible de participer aux ateliers.

En cas de capacité maximale de la salle atteinte, les personnes inscrites viendraient à être prioritaires.



Illustration 18 : 3ème page de la 2ème lettre d'information sur le projet

Ateliers de réflexion sur l'implantation

QUAND ET OÙ ?

MERCREDI 24 JANVIER 2024

13h30 - 20h30

à la salle Guilpin à Issoudun

JEUDI 25 JANVIER 2024

13h30 - 20h30

au centre culturel George Sand à Saint-Georges-Sur-Arnon

Un site internet concernant le projet éolien d'Issoudun et Saint-Georges-sur-Arnon a été créé avec de nombreuses informations sur le projet éolien et ses actualités.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteolienhydrogeneissoudunsaintgeorgessurarnon>



Nombre de participants dans le foyer :

Nom(s) et prénom(s) des participants :

Adresse (commune de résidence) :

Téléphone :

Email :

Pour rappel, merci de cocher votre choix de créneau par ordre de préférence. Nous reviendrons vers vous par la suite pour vous confirmer le créneau sur lequel il vous sera possible de participer.

	MERCREDI 24 JANVIER 2024			JEUDI 25 JANVIER 2024	
	Choix 1	Choix 2		Choix 1	Choix 2
13h30 - 14h30	☐	☐	13h30 - 14h30	☐	☐
14h30 - 15h30	☐	☐	14h30 - 15h30	☐	☐
15h30 - 16h30	☐	☐	15h30 - 16h30	☐	☐
16h30 - 17h30	☐	☐	16h30 - 17h30	☐	☐
17h30 - 18h30	☐	☐	17h30 - 18h30	☐	☐
18h30 - 19h30	☐	☐	18h30 - 19h30	☐	☐
19h30 - 20h30	☐	☐	19h30 - 20h30	☐	☐

Illustration 19 : 4ème page de la 2ème lettre d'information sur le projet

blog.groupevaleco.com/projeteolienhydrogeneissoudunsaintgeorgessurarnon/actualites

LES ACTUALITÉS

24 juillet 2024

Compte-rendu du Comité de projet - Parc éolien du Champ Blanc

Suite à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les porteurs d'un projet d'énergies renouvelables hors « zone d'accélération » doivent organiser un comité de projet avant le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale.

Dans le cadre du projet éolien du Champ Blanc porté par Valeco et situé sur la commune de Saint-Georges-sur-Arnon et Issoudun (36), la zone d'implantation du projet a fait l'objet de délibérations municipales et intercommunale pour l'inscrire en tant que zone d'accélération éolien.Toutefois, à ce jour, les zones d'accélération n'ont pas été arrêtées par le référent préfectoral ce qui ne permet pas de considérer celles-ci comme définitives.

Un Comité de projet a ainsi été organisé le mardi 23 juillet, vous trouverez sur ce lien le bilan de ce comité de projet accompagné en annexe sur support de présentation : [Bilan du Comité de projet - Parc éolien du Champ Blanc - 23 juillet 2024](#)

Illustration 20 : Actualité du site sur le projet avec le bilan du Comité de projet

Le site internet relatif à ce projet éolien est accessible à l'url : <https://blog.groupevaleco.com/projeteolienhydrogeneissoudunsaintgeorgessurarnon>

7 PERTINENCE DU PROJET

Suite à une phase de prospection menée par la société Valeco à l'échelle du département de l'Indre, plusieurs zones sont apparues comme propices au développement d'un projet de parc éolien. Différentes études de préfaisabilité ont été conduites sur la communauté de communes du Pays d'Issoudun. Après identification d'une zone étant a priori davantage favorable du fait des contraintes techniques et du contexte éolien existant, l'étude d'un projet éolien s'est concentrée sur un secteur.

Après accord des élus locaux et des partenaires fonciers, la société Valeco s'est lancée dans l'étude d'un projet de parc éolien. Le périmètre retenu pour l'étude des variantes d'implantation, appelé "Zone d'Implantation Potentielle" (ZIP), a principalement été défini sur la base des critères suivants:

7.1 Selon des critères environnementaux

➤ Espaces protégés :

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.

L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun réservoir de biodiversité, ni aucun corridor écologique. L'aire d'étude ne participe pas spécifiquement aux continuités écologiques régionales. Par conséquent, elle représente un faible enjeu écologique vis-à-vis du SRCE.

En outre, la zone d'implantation potentielle et l'aire d'étude immédiate ne sont traversées par aucun zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel.

➤ Milieux naturels :

Les principales incidences d'un parc éolien sur la biodiversité concernent les habitats naturels lors des phases de chantiers et la faune volante (oiseaux et chauves-souris) en phase d'exploitation. La principale mesure préventive relative à cette composante consiste donc en la sélection d'un site évitant les milieux naturels les plus sensibles (réserves naturelles, sites Natura 2000, etc.) et s'éloignant autant que possible des zones à enjeux ornithologiques et chiroptérologiques (couloirs migratoires, lisières de boisements, etc.).

La zone d'implantation potentielle et l'aire d'étude immédiate ne sont traversées par aucun zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel. Toutefois, 4 sites Natura 2000 (4 zones spéciales de conservation (ZSC) sont présents dans l'aire d'étude éloignée.

Aucune incidence significative du projet n'est à attendre sur les quatre sites Natura 2000 situés au sein de l'aire d'étude éloignée ces sites représentant un faible enjeu vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate.

Deux Arrêtés de Protection de Biotope (APB) sont présents sur l'aire d'étude éloignée, concernant un marais et des pelouses calcicoles.

Par ailleurs, 39 ZNIEFF sont comprises dans l'aire d'étude éloignée. Ces ZNIEFF témoignent de l'intérêt des grands milieux boisés, des vallées et marais, et des végétations de prairies et de pelouses dans ce secteur.

9 zonages de gestion du patrimoine naturel sont également présents sur l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de 3 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) du Centre-Val de Loire et de 6 Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ces sites concernent principalement des pelouses calcicoles et des milieux humides localisés (marais, prairies). Toutefois, ces sites ne présentent pas un enjeu fort pour le projet au regard de leur distance avec celui-ci

➤ Paysage :

Pour le projet du parc éolien de Champ Blanc, les éléments paysagers qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

- le nombre d'éoliennes
- la cohérence de la géométrie d'implantation vis-à-vis des parcs éoliens en exploitation à proximité (PE1 des Vignes et les Tilleuls) et des lignes de force anthropiques et naturelles à savoir la vallée de la Théols et la RN 151.
- le recul vis-à-vis des habitations et la lisibilité du projet depuis les lieux de vie
- le recul vis-à-vis du patrimoine

Parmi les 4 variantes étudiées, le projet d'implantation sélectionné présente plusieurs intérêts paysagers :

- un nombre d'éolienne réduit et regroupé au centre de la piste
- un recul important vis-à-vis du SPR d'Issoudun et de la RN 151
- un alignement par rapport au parc des Vignes et maintiennent la ligne de force de la vallée de la Théols
- une emprise horizontale limitée

7.2 Selon des critères techniques

➤ Gisement éolien

Le département de l'Indre fait partie des départements relativement ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 6.17m/s à 100m de hauteur.

➤ Accessibilité

L'accessibilité au site serait a priori aisée grâce à la proximité directe de la route nationale 151. La présence de nombreux parcs éoliens à proximité et les nombreuses pistes agricoles existantes permettent d'envisager une bonne accessibilité du site.

7.3 Selon des critères réglementaires

➤ Schéma Régional Eolien

La zone d'implantation potentielle du projet est située au sein de la zone favorable au développement éolien n°15 : « Champagne berrichonne et Boischaut méridional » du Schéma Régional Eolien du Centre-Val de Loire. Cette zone présente un potentiel éolien valorisé à 400 MW, dont 180MW au Nord d'Issoudun. Ce projet éolien s'implante dans une zone a priori propice au développement éolien.

➤ Une contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques à toutes les échelles

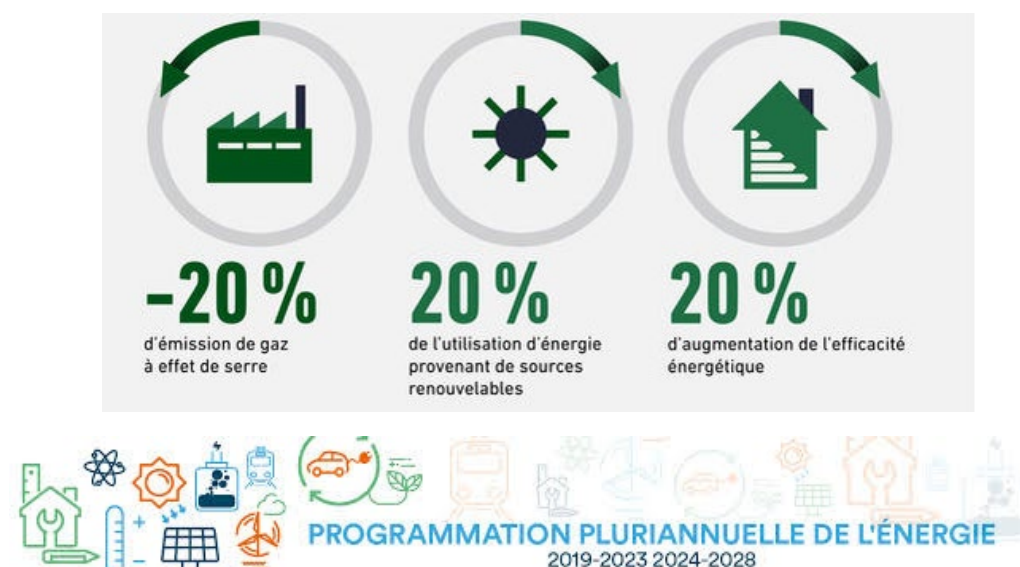
En 2008, le « Paquet Climat-Energie » de l'Union Européenne fixait l'objectif du « 3 x 20 » pour la politique énergétique de chaque Etat européen : faire passer la part des énergies renouvelables à

20% dans le mix énergétique européen, réduire les émissions de CO₂ des pays de l'UE de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

En 2015, la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé un objectif de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40%.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable en France.

Le projet éolien du Champ Blanc contribuera de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par ce plan.



➤ Absence de contraintes réglementaires rédhibitoires

Le site se situe à 42 kilomètres du radar d'Avord. La consultation de l'Armée et leur retour favorable ont permis de confirmer que ce projet n'impacte pas les activités militaires associées à l'aérodrome d'Avord.

Le projet se situe au-delà des 500 mètres réglementaires des habitations.

Quelques contraintes relatives à la présence d'un faisceau SGAMI et d'un contexte éolien dense par exemple ont été considérées dans la réflexion du projet mais ils ne venaient pas l'empêcher.

Ainsi, le projet se situe en dehors des zones de contraintes rédhibitoires.

7.4 Selon des critères socio-économiques

➤ Volonté politique locale

Le projet éolien du Champ Blanc a été étudié et développé en collaboration étroite avec les élus locaux. Ils ont été consultés et concertés à chacune des phases clés du projet, avec notamment la signature d'une « charte de bon développement » dès le début des démarches de Valeco pour rassurer les communes sur les méthodes de travail de l'entreprise.

La volonté politique locale pour le projet s'est concrétisée avec l'entrée des communes dans l'actionnariat du projet, la SAS Parc éolien du Champ Blanc étant détenue à 85% par Valeco et à 15% par les communes d'implantation de ce projet.

Il convient ici de remarquer que l'étude et le développement du projet du parc éolien du Champ Blanc n'a pas fait naître d'opposition particulière. La faible participation des riverains lors des ateliers de concertation organisés les 24 et 25 janvier 2025 à Issoudun et Saint-Georges-sur-Arnon l'illustre notamment. Les quelques personnes s'étant inscrites sont venues pour se renseigner sur le projet et poser leurs questions mais elles n'ont pas manifesté d'opposition.

Aussi, la tenue d'un Comité de projet fin juillet 2024 pour lequel l'ensemble des communes situées dans un périmètre de 6km autour du projet a permis d'asseoir l'absence d'opposition à l'encontre de ce projet puisque seulement 4 élus étaient présents, aucun d'entre eux ayant manifesté une opposition au projet.

A noter que ce Comité s'est réuni malgré la délibération des communes pour inscrire cette zone en "zone d'accélération" car ces zones n'ont pas encore été arrêtées par le référent préfectoral.

7.5 Dimensionnement du projet

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

➤ Éloignement vis-à-vis des zones habitées

Il n'est recensé aucune habitation au sein de la zone d'étude (rappel : 500m autour des éoliennes), l'habitation la plus proche du projet étant une habitation située sur la commune d'Issoudun, au hameau du Grand Chênevière à 577 mètres au sud-est de l'éolienne E2.

➤ Minimisation des impacts sur les milieux naturels

L'implantation du projet sélectionnée parmi les différentes variantes minimise les impacts de ce projet sur le milieu naturel :

- L'implantation des éoliennes est réalisée exclusivement dans des cultures, de type monoculture intensive, évitant ainsi les habitats favorables à des espèces protégées ou patrimoniales et notamment les chauves-souris. L'ensemble des éoliennes sont à plus de 200m des habitats à fort enjeu pour la faune.
- L'emprise au sol de la variante sélectionnée est moins impactante que les autres variantes.
- Aucun habitat favorable aux oiseaux et aux chiroptères n'est situé à proximité des éoliennes, ce qui réduit le risque de perturbation de la faune volante

➤ Intégration paysagère

Ce projet s'inscrit dans une entité jugée favorable au développement éolien au sein de laquelle l'énergie éolienne est déjà bien exploitée.

Le travail paysager a abouti à des aérogénérateurs de 180 m de haut en bout de pale avec un choix d'implantation approfondi et une orientation cohérente avec les lignes de force du paysage. L'implantation de deux lignes de deux éoliennes permet une intégration en cohérence avec les parcs existants environnants.

➤ Choix du modèle d'aérogénérateur

EnBW (actionnaire à 100% de la société VALECO), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité. Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun choix définitif de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

De manière à optimiser l'électricité renouvelable produite sur ce site, il a été choisi l'implantation de turbines d'une hauteur en bout de pale de 180 mètres de hauteur. Ces modèles de turbines étant récents, la performance énergétique est importante et permettra ainsi une production d'électricité intéressante.

Aussi, il a été fait le choix de définir un bas de pale d'une hauteur minimale de 35mètres afin de réduire le risque d'impact sur la faune volante.

8 LES VARIANTES ETUDIEES

Plusieurs scénarios ont été étudiés, permettant d'optimiser le projet et de déterminer la variante d'implantation présentant le meilleur compromis.

8.1 Scénario de référence

Selon le 3° de l'article R 122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comporter un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet (objet de la présente partie) appelé « scénario de référence ».

Au vu du contexte agricole marqué de la ZIP (parcelles cultivées), aucune évolution significative des habitats naturels et par conséquent des communautés faunistiques n'est à prévoir, que le projet éolien du Champ Blanc se concrétise ou non.

Sur le plan paysager, avec l'absence de mise en œuvre du projet le paysage évoluera lentement en fonction du changement climatique, des évolutions des exploitations agricoles et aménagements anthropiques. À court et moyen terme, il sera sensiblement similaire à la description réalisée dans l'état initial. Des évolutions sur la nature des cultures sont à prévoir sur le long terme afin de s'adapter à la disponibilité des ressources (ensoleillement et pluviométrie notamment). D'autre part, du fait de la transition écologique actuellement en cours, on peut penser que les énergies renouvelables (éolien notamment) vont continuer à émerger sur le territoire dans les années à venir.

8.2 Scénario variante n°1

La variante 1 est composée d'une ligne de 4 éoliennes orientée nord-ouest/sud-est, d'une hauteur maximale de 180 m en bout de pale.

L'éolienne E1 et les chemins à créer pour cette variante concernent une fruticée xérocline à Troëne commun et Prunellier, à enjeu fort pour les oiseaux et à enjeu modéré pour les chiroptères. Aussi, l'implantation des éoliennes de la variante n°1 présente une ligne de grande emprise qui peut représenter un risque pour le déplacement des oiseaux.

Bien que les interdistances soient relativement régulières, l'emprise horizontale potentielle de cette variante est importante et l'implantation est peu cohérente par rapport au contexte éolien existant.



Illustration 21 : Variante n°1

8.3 Scénario variante n°2

La variante 2 est composée de 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 180 m en bout de pale. Il s'agit de 2 lignes de 2 et 3 éoliennes, orientée nord-est / sud-ouest. L'implantation des éoliennes présente deux lignes parallèles en quinconce.

L'éolienne E2 se situe à proximité de plusieurs habitats à enjeux élevés pour les oiseaux et les chauves-souris. Les éoliennes E4 et E5 présentent la plus faible interdistance ce qui peut impacter le déplacement de la faune volante. Cette variante à 5 éoliennes est plus impactante que la variante 1 à 4 machines en termes d'emprise au sol.

Cette implantation maximise la production d'électricité mais les interdistances sont irrégulières et l'éolienne E5 est particulièrement proche du hameau de Pié Girard et de la RN151.



Illustration 22 : Variante n°2.

8.4 Scénario variante n°3

La variante 3 est composée de 5 éoliennes d'une hauteur de 180 m en bout de pale. Cette variante forme une ligne de 3 éoliennes orientées nord-est / sud-ouest et de 2 éoliennes situées au nord-ouest et au sud-est.

L'implantation des éoliennes présente une ligne et une distance entre les éoliennes qui semble suffisamment grande. Cependant deux éoliennes sont situées de part et d'autre de la ligne ce qui est moins favorable à un axe de déplacement pour les oiseaux. L'éolienne E3 est située à 72 m d'une fruticée xérocline à Troène commun et Prunellier à enjeu fort pour les oiseaux et à enjeu modéré pour les chiroptères.

Les éoliennes E1 et E3 prolongent les alignements existants du parc des Vignes, cependant les interdistances sont irrégulières et l'éolienne E5 est particulièrement proche du hameau de Pié Girard et de la RN151.



Illustration 23 : Variante n°3.

8.5 Scénario variante n°4

La variante 4 est composée de 4 éoliennes d'une hauteur de 180 m en bout de pale. Cette variante forme de deux lignes de 2 éoliennes orientées nord-ouest / sud-est.

L'ensemble des éoliennes sont à plus de 200 m des habitats à fort enjeu pour la faune. Cette variante présente un nombre d'éoliennes moins important que la variante n°2 et n°3. Aucune éolienne n'est à proximité d'habitats à fort enjeu. L'implantation des éoliennes présente deux lignes parallèles et une distance entre les éoliennes qui semble suffisamment grande pour permettre un axe de déplacement pour les oiseaux.

Cette variante présente le recul le plus important vis-à-vis du SPR d'Issoudun et de la RN 151 comparé aux autres variantes. À noter également, les éoliennes E1 et E2, qui conservent un alignement par rapport au parc des Vignes et maintiennent la ligne de force de la vallée de la Théols. Enfin, son implantation compacte limite son emprise horizontale potentielle sur l'horizon.



Illustration 24 : Variante n°4.

8.6 Scenario retenu : variante n°4

Le choix du site est pleinement justifié par la possibilité d'injection de l'électricité sur le réseau, le potentiel éolien de vent intéressant, un espace disponible suffisant et suffisamment éloigné des zones urbanisées ainsi qu'un environnement exempt d'enjeux écologiques majeurs. Le choix de l'implantation fait intervenir différents experts permettant ainsi de retenir le meilleur compromis entre toutes les variantes envisagées du point de vue du milieu humain, de l'impact sur le milieu naturel et de l'impact sur l'environnement paysager.

La variante n°4 a été sélectionnée du fait des avantages qu'elle présentait par rapport aux autres variantes envisageables, notamment du le volet relatif à la biodiversité et au paysage. Il a été fait le choix d'une implantation raisonnable avec un nombre de turbines limité à 4.

Ci-après est présenté le plan réglementaire du projet dans sa variante définitive. Ce plan est disponible pièce 10. Le plan de localisation et le plan d'ensemble sont fournis en pièces 9 et 11.

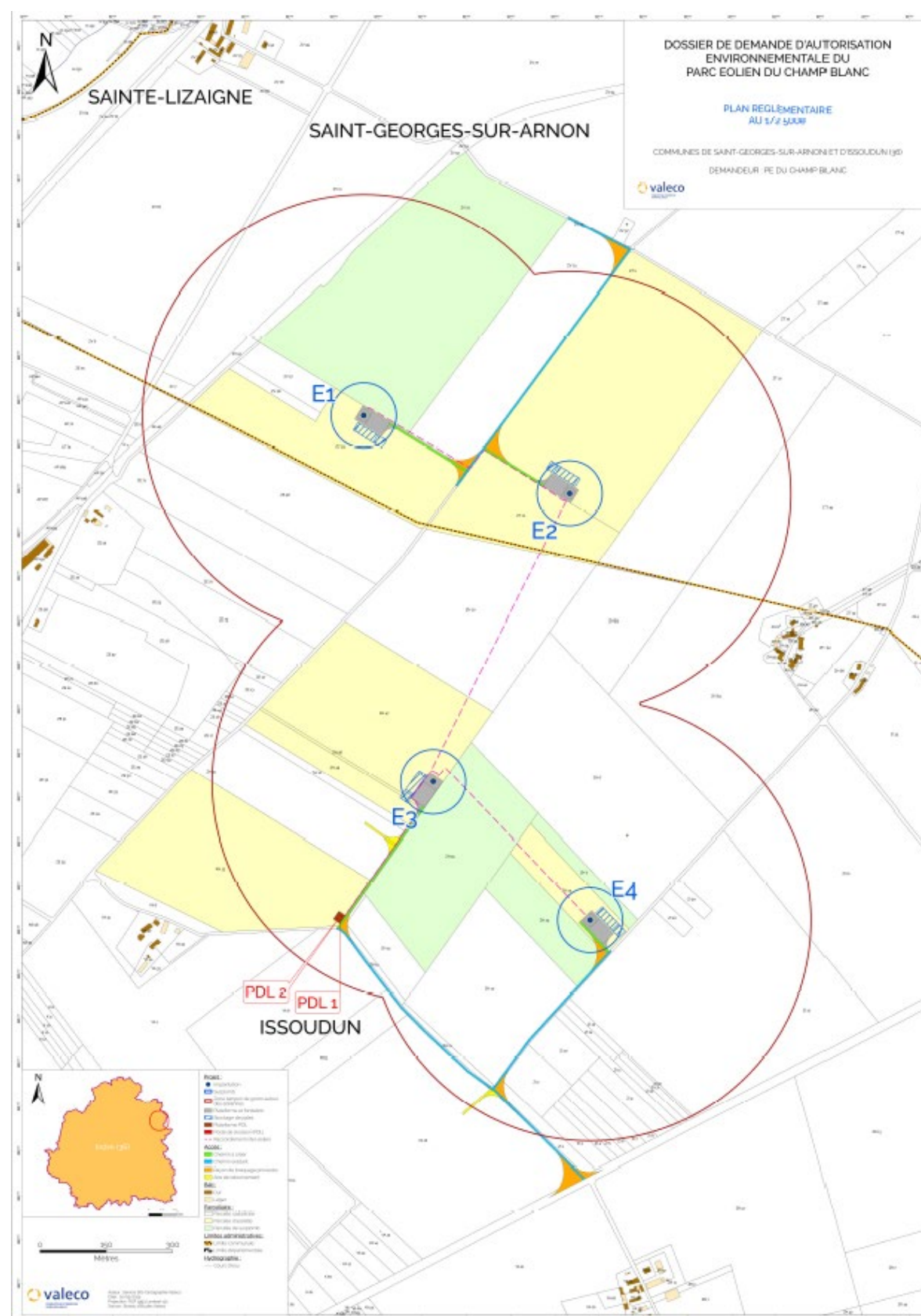


Illustration 25 : Plan réglementaire de l'implantation retenue (disponible en pièce 10)

9 INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Les planches ci-après sont extraites de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'étude SILLAGE.

Photomontage n°36 : Perception depuis le sentier de petite randonnée à l'ouest d'Issoudun

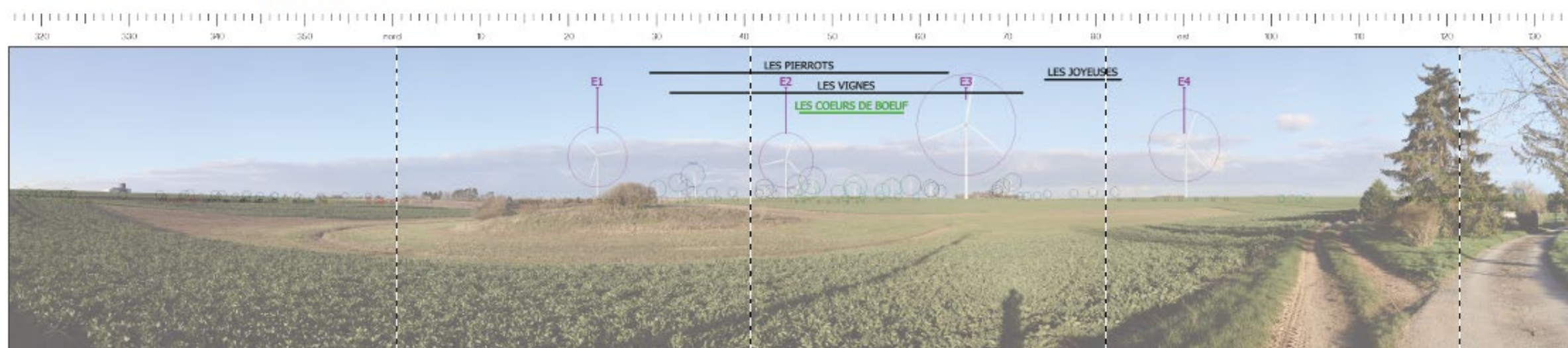


Illustration 26 : Photomontage n°36 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)

Photomontage n°38 : Perception depuis le lieu dit du Champ Blanc



2- SITUATION EXISTANTE - (● Éolienne en service ● Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



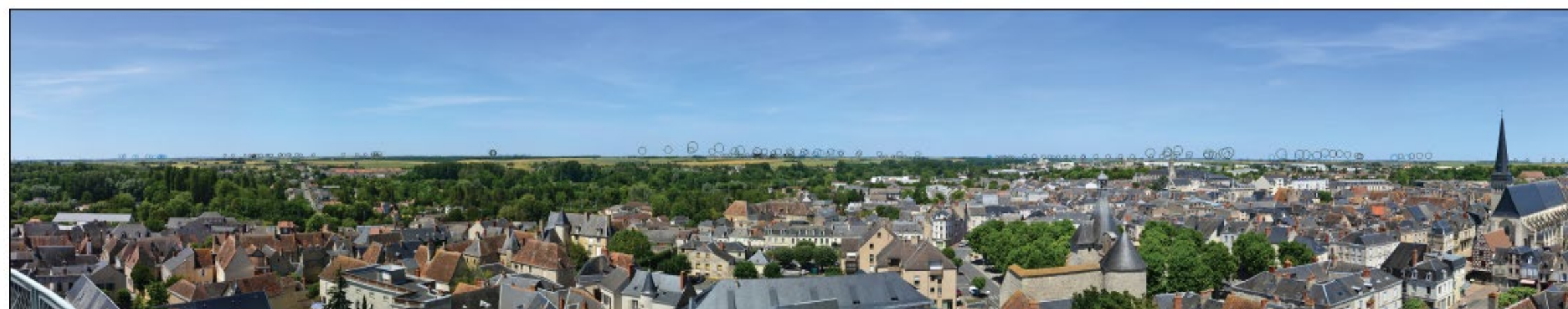
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (● Éolienne en service ● Éolienne accordée ● Éolienne en instruction ● Éolienne refusée ● Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



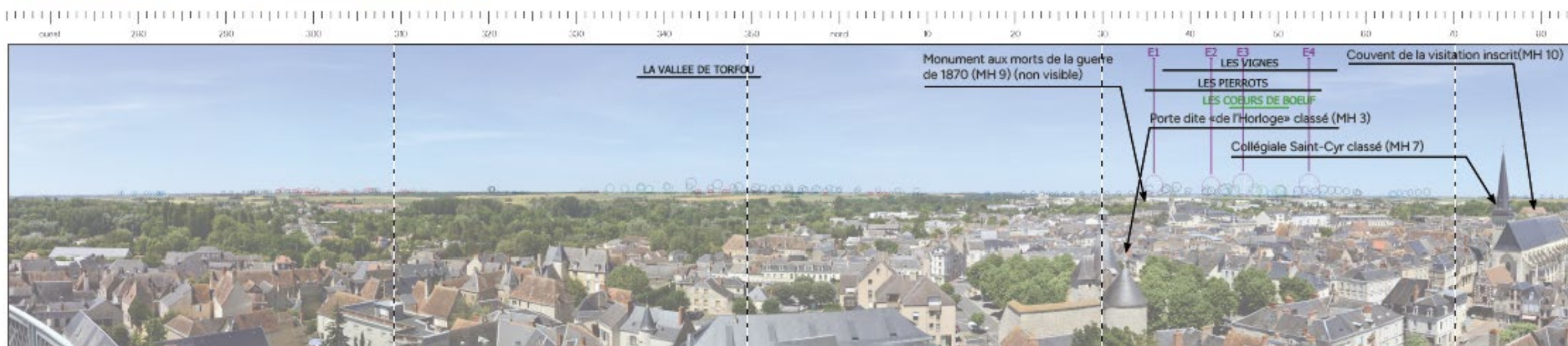
4 - PHOTOSIMULATION - (● Éolienne en service ● Éolienne accordée ● Éolienne en instruction ● Éolienne refusée ● Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

Illustration 27 : Photomontage n°38 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)

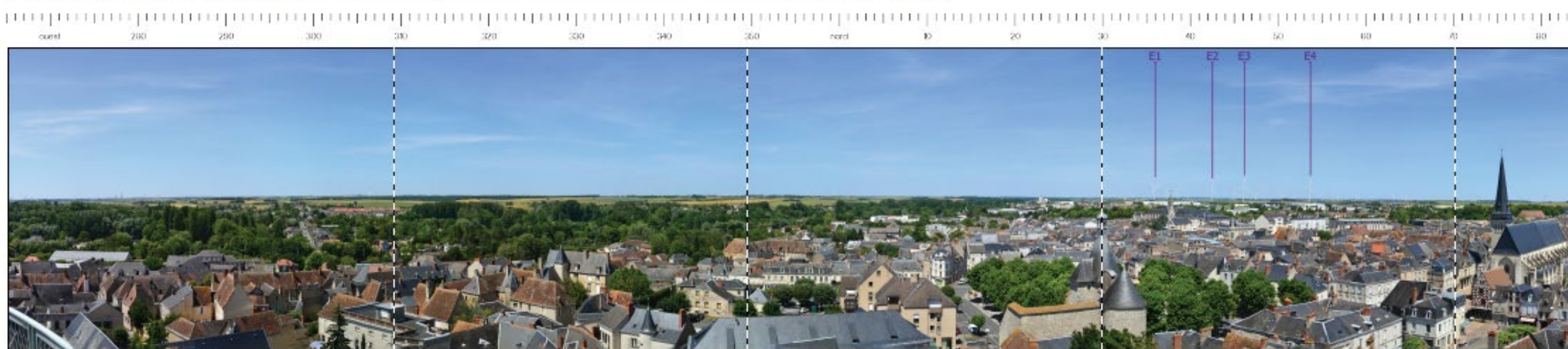
Photomontage n°35 : Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche



2- SITUATION EXISTANTE - (● Éolienne en service ● Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (● Éolienne en service ● Éolienne accordée ● Éolienne en instruction ● Éolienne refusée ● Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (● Éolienne en service ● Éolienne accordée ● Éolienne en instruction ● Éolienne refusée ● Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

Illustration 28 : Photomontage n°35 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)